



الجزائر

ALGERIA

Intervention de Madame Baya BENSMAIL

*Devant la Réunion préparatoire
intergouvernementale
De la 17ème Commission du Développement
Durable*

Sur le thème de la Désertification

Vérifier au prononcé

New York, le 26 février 2009

Madame la Présidente,

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant du Soudan au nom du Groupe des 77 et la Chine et souhaiterait faire quelques commentaires et observations sur le thème de la désertification.

La désertification est aujourd'hui un des grands défis auxquels la majorité des pays, notamment dans l'hémisphère sud de la planète, se trouvent confrontés. Les effets néfastes qu'elle entraîne dans les pays où elle sévit sont incalculables. Elle affecte plus d'une centaine de pays à travers le monde et menace la viabilité de vastes régions, notamment en Afrique. Elle touche particulièrement les plus pauvres et anéantit les ressources naturelles dont dépend la subsistance de centaines de millions de personnes et menace la capacité des pays en développement d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

Devant l'envergure du défi global que pose la désertification les efforts déployés par les gouvernements s'avèrent insuffisants. Ils ont besoin d'un soutien fort de la Communauté internationale aussi bien au plan des ressources financières qu'au plan transfert des technologies requises pour gagner le pari de la sécurité alimentaire et la réalisation des OMD.

Pour atteindre ces objectifs la 17^{ème} session de la commission du développement durable doit mettre l'accent sur les efforts à déployer de façon coordonnée au triple plan national, régional et international est immense. Concrètement, cela requiert à notre avis :

1. la mobilisation de nouvelles ressources financières pour la convention sur la lutte contre la désertification.
2. la coordination et la coopération entre les trois conventions sur la désertification, la diversité biologique et les changements climatiques, permettront d'assurer une efficacité plus grande et des résultats plus probants dans leur mise en œuvre.
3. L'intégration de la lutte contre la désertification dans les plans et les stratégies nationaux de développement durable.
4. L'établissement des programmes forestiers pour lutter contre la désertification et la dégradation des sols et étendre la couverture végétale.
5. L'appui de la mise en valeur des connaissances traditionnelle et techniques existante dans la lutte contre la désertification et la gestion durable des ressources en eaux et la préservation de la diversité biologique.

6. La communauté internationale devrait accorder plus d'importance au développement agricole et le développement rurale et notamment le renforcement de la sécurité alimentaire.
7. L'appui de la communauté international du Programme intégré pour le développement de l'agriculture en Afrique du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et le Plan d'action pour la mise en œuvre de l'Initiative de la Grande muraille verte du Sahara et du Sahel.

Madame la Présidente,

L'Algérie, en tant que pays dont le territoire est majoritairement aride et semi-aride, demeure menacée par la désertification. Mon pays souffre du phénomène de la désertification et d'une pénurie chronique d'eau due à des sécheresses récurrentes. C'est pourquoi le plan d'action national pour les changements climatiques donne une grande importance à l'application de la convention des nations unies sur la lutte contre la désertification et aux mesures d'adaptation, principalement dans les secteurs stratégiques : ressources en eau, agriculture et forêts.

En matière de lutte contre la désertification et la déforestation, l'Algérie a toujours plaidé en faveur d'actions concrètes aux niveaux tant régional qu'international, prenant en considération les liens étroits qui existent entre la désertification et la pauvreté, le monde rural, l'agriculture et l'eau, et s'inspirant des objectifs du Millénaire et du NEPAD, l'Algérie a mis en place un Plan National de Développement Agricole et Rural (PNDAR) auquel elle a intégré le Plan National de lutte contre la Désertification et le Plan National de Reboisement, qui en constituent deux composantes essentielles de la Stratégie Nationale de développement Durable .

Cette stratégie est fondée sur la recherche de la synergie économique et sociale associant, dans une vision dynamique les espaces et les hommes ainsi que les aspects de rentabilité économique des actions à mener, de modernisation et de mise à niveau des exploitations agricoles, de préservation des équilibres écologiques, de création de parcs nationaux et de développement du tourisme écologique.

Je vous remercie